



## Compte-rendu

# Comité Technique Ministériel

du 25 juin 2015

**U**n comité technique ministériel a été réuni le jeudi 25 juin 2015 à partir de 14h00 à l'Hôtel de Brienne, 14 rue St Dominique à Paris sous la présidence du CGA Jean-Paul BODIN, secrétaire général pour l'administration.

Ce CTM comportait 8 points à l'ordre du jour dont 4 points de communication n'appelant de vote des représentants des personnels.

La déclaration liminaire **Force Ouvrière** est jointe à ce compte rendu.

### 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CTM DU 17 MARS 2015

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

### 2 - ARRETE PORTANT APPLICATION DU RIFSEEP AUX ATMD

**Force Ouvrière** a dénoncé le système du RIFSEEP, contraint budgétairement et qui ne tient aucun compte de la réalité du terrain et des emplois réellement tenus par les agents. Le fait de restreindre à 18% des effectifs le nombre d'ATMD classés au groupe 1, ce qui signifie que 82% des agents ne verront quasiment aucun changement sur leur fiche de paie, démontre l'absurdité d'un tel dispositif.

Pour **Force Ouvrière**, les propositions de l'administration sont insuffisantes, tous les emplois n'ayant pas été pris en compte.

Le texte a été adopté par 1 voix pour (CGC), 7 abstentions (CFDT/CFTC-UNSA) et 7 contre (FO-CGT)

### 3 - MODIFICATIF A L'INSTRUCTION RELATIVES AUX TECHNICIENS A STATUT OUVRIER (TSO)

**Force Ouvrière** a attiré l'attention de la DRHMD sur l'article 17 du point 4.4.2 qui stipule : « possibilité de report du cours national ». En effet, S'il y a une seule candidature, l'agent devra attendre un an entre le concours probatoire et le cours national, cette pause obligatoire pourrait avoir des conséquences sur la note finale du cours national, voire une perte d'échelon d'affûtage.

Deux points positifs dans cette nouvelle instruction, une disposition en faveur des « TSO Anciens » et un dispositif d'indemnisation en frais de mission aux agents suivant un cours national de niveau T2.

**Force Ouvrière** a demandé la création d'un « T6 Ter ». En effet, la pyramide arrive à saturation, la moyenne d'âge des TSO T6 se situe entre 35 et 40 ans et celle des TSO T6 bis entre 43 et 50 ans. La création du T6 ter permettrait un meilleur déroulement de carrière pour les jeunes.

Aujourd'hui, le CFD n'est pas en mesure d'assurer les cours des branches « Dessin, Electronique, Techniques de Laboratoires et de centre d'essais

(TLCE) », seules les branches « Préparation du Travail, Logistique et Informatique » sont assurées à la rentrée !!!

**Force Ouvrière** a indiqué que si l'embauche des ouvriers de l'état avait été à la hauteur de nos revendications, la filière TSO constituerait encore une vraie possibilité de déroulement de carrière

#### **4 - ARRETE RELATIF A LA REDUCTION DE LA DUREE DU MANDAT DES MEMBRES DE LA CAPC DES FONCTIONNAIRES CADRES DE SANTE PARAMEDICAUX**

La réduction du mandat des membres de la CPAC est consécutive à la création d'un nouveau corps de cadres de santé en 2 grades (cadres de santé et cadres supérieurs de santé). Les agents ayant un droit d'option du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2015, il n'a pas été possible de procéder à l'élection des membres à la CAPC lors des élections du 4 décembre 2014.

L'élection aura lieu le jeudi 5 novembre 2015.

L'arrêté a été adopté à l'unanimité.

#### **5 - COMMUNICATION RELATIVE A LA CESSION DES ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX (EMS) DE L'ONACVG (OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE)**

La déclaration de l'expert FO est jointe à ce compte-rendu.

Une présentation du projet de cession des EMS a été effectuée par les représentantes de l'ONACVG.

**Force Ouvrière** a insisté sur les conséquences de ces transferts, notamment en ce qui concerne l'application du service actif pour les agents paramédicaux de la Défense, statutaire depuis 2009 alors qu'il est fonctionnel à la fonction publique hospitalière, et la liquidation de la pension dans ce cadre, étant entendu que depuis la réforme des retraites de 2013, la CNRA (caisse de retraite des fonctions publiques hospitalière et territoriale) ne peut pas traiter les dossiers de pensions d'agents ayant œuvré au sein de la fonction publique de l'Etat.

Aucune réponse concrète n'a pu être apportée à nos interrogations, ce qui démontre le sens particulier du dialogue social qui règne à l'ONACVG.

Face à l'assurance insolente de la directrice de l'ONACVG, **Force Ouvrière** a demandé un engagement écrit du SGA relatif à la liquidation de la pension des agents transférés à la fonction publique hospitalière. Le SGA s'est empressé de répondre qu'il lui fallait expertiser cette question avant toute confirmation !!!

#### **6 - COMMUNICATION RELATIVE AU BILAN SOCIAL 2014**

Une présentation du bilan social a été effectuée par un représentant de la DRHMD (SD/PEP). **Pour Force Ouvrière**, le bilan social est un outil très utile qui se heurte néanmoins aux capacités, tant humains que budgétaires, du ministère à apporter des solutions aux problèmes identifiés.

Néanmoins, nous avons insisté sur certains points, tels que la situation au regard des RPS, le temps de travail des handicapés ou encore la nécessité d'avoir des indicateurs fiables relatifs aux différences de rémunérations entre les femmes et les hommes.

#### **7-8 - FORMATION ET APPRENTISSAGE**

Les points 7 et 8 relatifs à la formation et l'apprentissage n'ont pas pu être abordés, le CTM devant libérer la salle avant 18h15 pour le ministre (!!!). **Force Ouvrière** a réagi vivement à cette situation, exigeant qu'une réunion ad hoc soit organisée en septembre, ce qui a été validé par le SGA.

### **CONCLUSION**

Un CTM avec un ordre du jour particulièrement limité, ce qui démontre que le dialogue social rénové issu des accords de Bercy a atteint ses limites. On programme un CTM et ensuite on remplit l'ordre du jour.

Autrement dit, on pond l'œuf et on remplit la coquille après, histoire qu'elle ne soit pas vide. Et comme il est très difficile de remplir une coquille déjà pondue, on en arrive à la situation des ATMD au regard du RIFSEEP.

Paris, le 30 juin 2015